

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 Septembre 2021 à 20 H 30

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 Septembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.048 : Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire de travail

M. Stéphane ROBERT informe les membres de l'assemblée qu'une enseignante de l'école communale a un cours double composé de 13 élèves de Grande Section Maternelle et de 11 élèves en CP.

Afin de lui permettre d'accomplir sa tâche d'enseignante dans des conditions optimales, le recrutement d'un agent est nécessaire pour lui venir en aide le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 pour la durée de l'année scolaire. De plus, cet agent assurera la garderie de 7 h 30 à 8 h 30 tous les matins en période scolaire.

En outre, la crise sanitaire impose des dispositions spécifiques afin d'éviter le brassage des élèves notamment au restaurant scolaire. De ce fait, la salle d'activités est utilisée en salle de restauration. L'agent recruté sera donc chargé de la surveillance d'enfants dans cette salle les jours scolaires de 11 h 30 à 13 h 30 tant que les mesures seront en vigueur.

Il convient donc de pourvoir au recrutement d'un agent pour la période du 20 septembre 2021 au 7 juillet 2022 au grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement en Contrat à Durée Déterminée d'un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial à Temps non complet soit 24 heures hebdomadaires pour la période scolaire du 20 Septembre 2021 au 7 Juillet 2022.

Reçu en Préfecture
le 11 octobre 2021
Affichage le 15 octobre 2021

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 16 Septembre 2021

Le Maire
Marc DELEIGUE

